



Extension de la ligne de tramway au Kirchberg et vers Hollerich

Présentation du projet de financement

Luxembourg, le 10 mars 2023 – Aujourd’hui, le Vice-Premier ministre, ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François Bausch, le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Lydie Polfer et les responsables de Luxtram ont présenté le projet d’extension de la ligne de tramway au Kirchberg et vers le quartier de Hollerich ainsi que leurs financements respectifs.

Prolongement depuis la Gare centrale vers le quartier de Hollerich : L’extension de la ligne de tramway a pour vocation de desservir le futur quartier « Nei Hollerich » ainsi que son pôle d’échange. Le tracé en voie double d’une longueur de 1,1 km, comprend 2 nouvelles stations, la plateforme même du tram, les stations et l’ensemble des systèmes et équipements tramway dont l’alimentation aérienne de contact (LAC). Le coût relatif à cette extension s’élève à 29.000.000 € HTVA.

Prolongement vers le quartier « Laangfur » au Kirchberg : Le tracé en voie double d’une longueur de 2,3 km comprend 3 nouvelles stations et se débranche de la ligne 1 au niveau du pôle d’échange Pfaffenthal/Kirchberg pour rejoindre le futur quartier mixte « Laangfur ». L’insertion du tramway sur ce tronçon s’accompagne du réaménagement complet de l’espace public de façades à façades. Le coût relatif à ce prolongement est estimé à 106.000.000 € HTVA.

Ces projets s’inscrivent dans le Plan national de mobilité 2035 et le développement urbain de la Ville de Luxembourg.

Conjointement avec Luxtram, le groupement de maîtrise d’œuvre ETRAM, ayant réalisé la première ligne, a développé ces projets. La conception et la réalisation sont menées en étroite coordination avec l’Administration des ponts et chaussées qui assure la maîtrise d’ouvrage des projets routiers attenants, la Ville de Luxembourg, le Fonds d’urbanisation du Kirchberg et le GIE Hollerich.

Financement

Ces projets, d’une valeur totale de 135.000.000 € HTVA, feront l’objet de deux procédures distinctes, l’une législative avec un dépôt d’un projet de loi de financement à hauteur de 90.000.000 € HTVA et l’autre d’une procédure communale d’un montant de 45.000.000 € HTVA.